PETITES ANNONCES

QUICONQUE veut voir s'exaucer un de ses vœux, sans l'aide des Puissances de bonne aventure et des voudous peut s'adresser à Mme Gen-viève, rue Claiborne, entre l'Avenue Washington et la rue Musique. Se distribue, dans le voisinage de l'église St Roch. 10 déc—1f

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

MR F. LAPLANTE, 209 rue Bourbon désire trouver une bonne place de comptable. Référence hors ligne. 10 déc—

A VENDRE.

DAME, élève des maîtres italiens, donnera leçons de chant, d'élocution et de geste en retour d'une chambre à coucher et de l'usage d'un piano. S'adresser à "European" 137 rue St-Charles. 10 déc—1f.

A VENDRE—Deux Parquets de choix situés à gauche de l'entrée centrale, avec droit aux vingt dernières représentations de Souscription du Théâtre de l'Opéra. S'adresser P. O. Box 1220. 10 déc—1f

A VENDRE—Un wagon de laitier, à quatre roues, neuf, coûte Carrollton et revenue et Commune. 9déc—1f

A VENDRE—Un Café de première classe avec acquiescement pour le Lunch situé en face du Marché Français, No 203 rue Decatur. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 7déc—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph R. Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,867—Division C—Attendu que Mme Julia Hibon, veuve de Joseph Raphael Bernard, décédé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph R. Bernard, décédé intestat, ainsi qu'il est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Hibon, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 déc—8 12 17

Succession de John Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 40,811—Division C—Attendu que Mary Ellen Williams, "femme seule", a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Williams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8déc—8 12 17

Succession de E. M. Rusha.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 39,957—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. Rusha, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8déc—8 12 17

Succession de Godfrey Borrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,224—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Borrell, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

John Calder & Co. et David R. Calder vs. Irene Corbelle et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,056—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. Henderson et Léopold Loeb, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4déc—4 9 13

Succession de Mme Aline Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 730—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par N. B. Trist, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8déc—5 10 15

Curatelle des absents Emilie Louise Offenstadt, femme de Hans Carl Berlin, et de Theresa H. Offenstadt, femme de George Wilhelm Albers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,828—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle dans la succession de feu Emilie L. Offenstadt et Theresa H. Offenstadt, absentes, décédées intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 nov—80—8 9 dec

Succession de Mme C. S. Burt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,519—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. S. Burt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2déc—2 6 10

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,911—Division E—Attendu que Mme Amelia Ricer, femme de Frederick S. Blanner, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Heer (dit Hare) et Mme Mary McHugh, sa femme (décédée) décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8déc—8 12 17

Succession de Emile L. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,709—Division D—Attendu que Mary Jane Weber, veuve de Emile L. Weber, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration testamentaire dans la succession de feu Emile L. Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2déc—2 6 10

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,542—Division D.—Ordre de Cour.—E. K. Matthews & Co vs leurs créanciers.—Aux créanciers de F. E. Matthews et Co et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut: Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de F. E. Matthews & Co., insolvables, dans cette affaire, a été donnée et convoquée pardevant W. Morgan Gurley, Esq. notaire à son bur au No 7 rue du Camp, entre la Bourse Française, No 203 rue Decatur, pour les conditions s'adresser sur les lieux. 7déc—1f

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans.—No 40,628—Division A—Frederick Meier vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession faite par Frederick Meier soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion de ses créanciers ait lieu, tenue pardevant George C. Prieur, notaire public en cette ville, commençant le lundi 11 de Décembre 1893, à 11 heures A. M.; dans le but d'élire un syndic, voter sur son application pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourront survenir; ainsi que d'ordonner que l'avis de ladite réunion soit donné à tous ses créanciers absents et inconnus par publication, dans le Abeille, journal de la Nouvelle-Orléans, deux fois par semaine, pendant trois semaines consécutives.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs exagèrent et trompent leurs connaissances, les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ils seront la chance de gagner.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 DECEMBRE—CLASSE No 392

Tirage de 4 heures P. M.

Cinq	Quatre	Trois	Deux	Un	Cinq	Quatre	Trois	Deux	Un
36	75	32	23	77	22	53	14	19	3
44	16	39							

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et sont ensuite gardés dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 9 décembre 1893—4 heures P. M.

J. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIE.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans notre bureau.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre) **et les grands tirages à numéros simples** qui lieu tous les autres dix mois de l'année, ont lieu sous le contrôle du public, à l'Académie de Musique, à la **Nouvelle-Orléans.**

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous soussignés Banquiers et Banquiers payeurs tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

B. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel Extraordinaire

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 12 DEC. 1893.

GROS LOT:

$150,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$150,000,	cet	$150,000
1 Lot de	40,000,	..	40,000
1 Lot de	20,000,	....	20,000
1 Lot de	10,000,	....	10,000
2 Lots de	5,000,	.....	10,000
5 Lots de	2,000,	.....	10,000
25 Lots de	600,	.....	15,000
100 Lots de	400,	.....	40,000
100 Lots de	200	.....	20,000
200 Lots de	120,	.....	36,000
500 Lots de	80,	.....	40,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$200,	cet	$20,000
100 Lots de	$120,	..	12,000
100 Lots de	$80,	..	8,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$40,	cet	$39,960
999 Lots de	$40,	..	39,960
2,434 Lots se montant à			$536,920

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel ce nous paierons tous les frais et nous payerons d'avance les frais d'Express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adresse à **PAUL CONRAD,**

Nouvelle-Orléans, La.

Demeurez indépendant en payant et faites la signature libre.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la poste à toutes les loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les lots de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage, au nombre voulu, par Express, sans frais nous.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. GRAHAM, agissant sous la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs exagèrent et trompent leurs connaissances, les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ils seront la chance de gagner.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de machines, marchandises, bien-meubles, etc., etc., d'une grande manufacture de briques.

W. L. Sirjacques vs. Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,443 — En vertu d'un ordre de vente daté 8 décembre 1893, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 21 décembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local connu comme le Frye Triumph Press Brick Manufactory situé sur les lieux sur les ponts de terre dans les lieux bornés, respectivement par 1° sur la portion de terre bornée par l'avenue Peters, les rues Léontine, Front et Levée, 2° avenue Peters, Front Jéoulie et le fleuve Mississippi.

Tous les effets mobiliers de la défenderesse contenus sur les dits lieux et consistant d'une machine de 60 chevaux avec volant (fly-wheel) courroies et tout le complément bouilloire, chem née dite (Breoching Smoke Stack), une machine dite "Frye Triumph Press Brick", 1 machine à briques Potte patentée avec poulies, 1 sander et 1 dump-table, 1 ligne d'arbre de couche avec 8 poulies, 2 citernes et tuyaux, 1 pompe avec accessoires pour l'eau du fleuve avec droit de puiser de l'eau à la rivière 2 Fourneaux de briques cuites contenant ensemble environ 500,000 briques.

1 Lot de briques non cuites.
1 Lot de moules à briques.
25,000 palettes en briques.
6 lots de sable contenant 4,375 vardes.
Environ 60 cordes de bois (rotton wood) et environ 100 cordes de bois de pin.
1 lot de brouettes, trucks, pelles, chaudières, brick boards, crowbars, instruments, etc., et un lot de vieux bois de charpente;

Ainsi que divers bois, etc.

De même que 1 mulet, 4 charrettes, 1 wagon, 4 wagons à briques et un lot de harnais, etc.

Ainsi, environ 4 cordes de bois de pin sur le Nouveau Bassin.

Et encore 12 cordes de bois sur la levée, au pied de la rue Valmont.

Le tout selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et recevant et liquidataire dans la susdite affaire.

9 déc—9 12 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 250 acres de terre dans la paroisse St-Tammany.

Solomon Kahn vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 38,696.—En vertu d'un ordre de vente daté 8 décembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du res-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

250 acres de terre situées sur la rivière Bogue Chitto, paroisse St-Tammany, Louisiane, étant une portion d'un plus grand morceau de terre connu sous le nom de "Keller Ferry Tract", mesurant primitivement 550 acres, bornant au nord par la dite rivière Bogue Chitto; au sud, par les terres de W. F. Dupriest—une partie du premier terrain; à l'est par des terres de B. West, et à l'ouest par le terrain Rivers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 déc—9 15 22 29—5 10 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Certificat de membre du New York Produce Exchange.

Geo. G. Stratton & Co. vs. Gardner & Sweeney et als, Hillard Lee, garnishee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,949—En vertu d'un jugement rendu le 22 novembre 1893, et signé le 1er décembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certificat de membre du "Produce Exchange de New York"; le dit certificat portant le No 2226, et signé par A. H. Dill, président, et Thos. A. McIntyre, secrétaire, et est daté le 7 juin 1883, et est fait au nom de Fred. Gardner, et par lui endossé et signé, et transféré en blanc sur le revers du certificat et sur lequel il y a des quotités dues s'élevant à $45.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux. l'acquéreur assumant le paiement des $45, dus sur le dit certificat.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 déc—7 11 13 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau site pour Bâtir.

Vente par le shérif de propriétés de valeur non améliorées, sur

L'AVENUE NAPOLEON,

A proximité de l'Avenue St-Charles.

Chas. B. Fee vs Thomas J. Duggan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,631.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde des res de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, qui sont situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'île bornée par l'avenue Napoléon, les rues Pitt, Prytanée et Berlin, désignés comme lots A et B sur une esquisse faite par J. M. Brosnan, déposé dans le dit lieu, date du 30 mai 1889 et annexée à un acte de vente par la succession de Veuve Joseph Allen, née Interdite, à Edwin D. Morris, reçu pardevant James Simonton, un notaire public en cette ville, daté le 18 avril 1890, lesquels dits lots mesurent, d'après la dite esquisse susdite, à savoir : Le lot A mesure quarante-deux pieds dix pouces et quatre lignes de front à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme le coignure de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt et le lot B est contigu au dit lot A et mesure quarante-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face à l'avenue Napoléon sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot A et sur la ligne vers la rue Prytanée cent vingt pieds dans la première profondeur, à laquelle cette profondeur le dit lot s'élargit de quatorze pieds trois pouces et mesure cent cinquante-sept pieds de trente pieds et mesure cinquante-sept pieds un pouce et quatre lignes sur la ligne de fond, les dits lots A et B étant compris dans les lots cinq, six, sept et huit sur un plan de A. S. Phelps, voyer daté le 15 février 1849, et mesurant ensemble :

Le lots cinq, six et sept sont contigus et ont chacun vingt huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt-sept pieds de profondeur; le lot No sept formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Pitt.

Le lot No huit contigu à la ligne du fond des lots cinq, six et sept, et mesure trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 nov—24—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et de l'installation d'un magasin d'épiceries, mauvé un mulet, un cheval, une baroucher, etc.

David Jackson vs John Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,984—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 décembre 1893, à 10:45 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres;

1° Un grand assortiment d'épiceries de fonds et de fantaisie, de vins, liqueurs, etc. étant le contenu d'un magasin transporté à mon entrepôt.

2° Aussi,
1 cheval,
1 mulet,
1 baroucher,
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 déc—7 10 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Sixième District.

Finlay & Brundwig vs Leo C. Peres et Mme Mary J. Finegan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,765.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre rues Gravier et Commune, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 12 de l'île lot No 353, borné par les rues Prytanée, Octavia, Parrier et l'avenue Peters, et mesurant trente pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent pieds et formant l'encoignure des rues Prytanée et Octavia.

Deux lots de terre, étant les lots Nos 1 et 2 situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'île lot No 149, bornés par les rues Carey, Marengo, Laurel et Constantinople, et mesurant ensemble pieds de face sur la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, le lot No 1 formant l'encoignure Jersey et Marengo.

3° **Un lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 19 de l'île lot No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dit pouces.

4° **Une certaine portion de terre** situé dans le Sixième district de cette ville dans l'île No 44, borné par les rues Perrier, Pryrtanée, Arabelle et l'avenue Nashville, et mesurant deux cent quarante pieds de face à la rue Prytanée, sur une profondeur de trois cent pieds.

5° **Un lot de terre** situé dans le Sixième District de cette ville, étant l'île No 71 borné par les rues St George, St André, Dufossat et Valmont.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., et aux droits y attachés.

Saisi dans l'affair ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare pour un placement de fonds sûr.

Vente par le shérif d'une grande propriété de valeur comprenant tout l'attirail d'une sinature.

Dans l'affaire de Mme Rebecca Mayer vs. Tressecca City Yarn & Knitting Mille, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,625.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 27 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Trois certaine terraine situés dans la Troisième District de cette ville, carré d'île borné par les rues Nerth Peters (anciennement Levée), et Ferdinand, Chartres et Montégut, dans desquels sont désignés comme les terrains dix et onze, sur un plan de P. Gualdi, architecte en date du 25 mai 1885, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire. Ils se touchent et mesurent chacun, mesure américaine, vingt deux pieds et six pouces de façade sur St-Ferdinand sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée en arrière en commun avec le dit terrain et autre et l'autre terrain qui désignera comme le terrain No neuf sur un plan de Pilié & Community, voyers, en date du 17 février 1834, annexé à un acte passé pardevant Félix DeArmas, ancien notaire, le 1er mars 1836.

Il mesure, mesure américaine, vingt deux pieds six pouces de façade rue St-Ferdinand, sur cent pieds de profondeur, sur la limite qui le sépare du terrain No dix, et de l'autre côté, il y a une profondeur sur la ligne du terrain No dix de cinquante-six pieds et le 1 ng de l'allée commune audit terrain et à d'autres; il s'étend à quarante-si pieds sept pouces en ligne de fond et telle sorte qu'il n'a que cinq pieds sept pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ladite propriété ci-dessus décrite et les droits, passages, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en faisant partie, comprenant les engins, machines, bouilloires, ustensiles et toute autre propriétés de la Filature contenues sur les dits et constatées de tout. L'attirail de ladite corporation, avec tous les droits bénéfices et privilèges qui s'y rattachent ou qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire

Termes et Conditions:

L'acquéreur paiera comptant.

La réclamation de Hundreds de huit cent soixante quinze dollars étant pour des coupons d'intérêt dû sur des Bons hypothécaires de $25,000 en capital décrite avec intérêt 10 0/0 sur les $875 du 1er novembre 1893 jusqu'à paiement.

Les frais et dépens de l'affaire et de la vente comprenant $10 frais de copie des actes et cinq pour cent honoraires d'avocat sur le mon tant ainsi dû sur ces bons hypothécaires et de tous les coupons-intérêt.

La somme de quatre cent quarante-un dollars 20 sous, montant de dépens, taxes payées par la demanderesse sur la propriété ci-dessus décrite.

II. L'acquéreur jusqu'à concurrence de son enchère, assumera le paiement des bons ci-après décrits et des coupons pas encore arrivés à maturité, ou paiera la somme comptant, à son choix, savoir :

25 Bons hypothécaires de $1000 chacun, datés du 22 avril 1890 et du 1er mai 1890 avec intérêt au taux de sept pour cent par an payables 1893 jusqu'à paiement, représentés par des coupons semestriels dûs le 1er mai et 1er novembre de chaque année, les premiers dûs le 1er mai 1894 et les derniers dûs mai 1900 sous garantie par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville, le 22 avril 1890, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 418, page 487.

VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans

24 nov—déc 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de l'intérêt dans une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District.

Mme Abraham Mayer vs. Louis E. Tyler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 40,516.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titre, section et intérêts du Tiers 1/3 indivis appartenant, soit dans une moitié indivise dans Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Carondelet (anciennement Baronne), Jackson, Carondelet (anciennement Nayades) Jackson, Carondelet (anciennement Apollon) et Philip, désignés comme lots Nos 14, 16, 17 et 20, sur un plan dressé par Grant, voyer, date le 3 avril 1848, déposé par qu'on y réfère au bureau de R. Bendi, notaire public, et étant les dits lots mesurant comme suit, à savoir : le lot No 15 mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue St Charles sur cent quatre-vingt sept pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, lesdits lots 16 et 17 sont contigus à l'autre et mesurent chacun trente et un pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et du lot No 20 mesurant vingt sept pieds huit pouces de face à la rue Philip, vingt-sept pieds et sept pouces et deux lignes de large dans le fond sur cent vingt et un pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté adjacente aux lots 16 et 17 et sept dit neuf pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté, toutes mesures américaines.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sherif Civil pour la paroisse d'Orléans.

18 nov—18 24—déc 1 8 15 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION

—DE—

Isaac Fleming.

No 35,813.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, en vertu de l'ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, en date du 7 juillet 1892 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, savoir—

1° **Un certain terrain** avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Perrier, Pritanée, Marengo et Constantinople, désigné par le No 4 sur un plan ou esquisse faite par Lucien Chase Sturgis, notaire en cette ville, en date du 24 avril 1887, lequel terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° **Le dit certain terrain** situé dans les mêmes district et ville et étant à la propriété précédemment décrite, désigné par le No 17 sur le susdit plan. Ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Perrier, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'exercice 1893 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de vente requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 nov—18 25—déc 2 9 16 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI

Cottage en bois élevé

—ET—

LOTS POUR BATIR

Sur la rue des Champs-Elysées.

Succession de Mme Mary A. Roche.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,297.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 13 décembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de vente émanant de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédant à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du res-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un joli petit cottage élevé en bois, retiré de la rue, ayant large galerie, co ridor, cinq grandes chambres, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clouet, Gaiennie, Tonnelier, Etrangers et Frieur. Le terrain comprend deux lots désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan déposé en l'étude de A. Duvalet, notaire, dans son livre de plans No 7, page 27, et mesurent chacun, conformément au dit plan, 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 123 pieds, entre lignes parallèles.

1° **Un certain lot de terre** dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 5 sur le susdit plan et mesurant conformément 31 pieds 11